



Innovons, pour l'intérêt général.

Brice Nkonda
Conseiller national UDI

*Pour s'adapter à chaque
public d'élèves : donnons
plus d'autonomie
aux écoles.*

Note contextuelle

Depuis Les résultats de 2012 de l'enquête triennale PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) révèlent que la France bat des records d'injustice. Notre école, sensée favoriser la réussite de tous nos jeunes, bénéficie essentiellement à une élite, laissant les moins privilégiés sur le bord de la route. Axée sur le niveau des élèves de 15 ans en mathématiques, le rapport PISA situe la France à la 25e place sur 65, soit deux places de moins qu'en 2009, et à la 18e place sur les 34 pays de l'OCDE, loin derrière les pays de richesse économique équivalente. Même si des réserves peuvent être émises quant à la matière principalement retenue pour établir le classement (mathématiques), les résultats restent éloquentes. La part des élèves très performants est restée stable depuis 2003 à 13%, mais la proportion d'élèves en difficulté s'est envolée à 22,4% contre 16,6% il y a dix ans. De plus, si l'on ne tenait compte que des résultats des élèves issus de milieux sociaux favorisés, la France se situerait au 13e rang ; en ne comptant que les plus défavorisés, elle perdrait 20 places, pour figurer au 33e rang. C'est pourquoi, sur la part d'élèves en difficulté, 22,5% sont directement imputables aux origines sociales. A cet égard, seuls 7 pays sur 65 voient l'origine socio-économique conditionner autant les destins scolaires. Cela vaut à la France la réputation de pays le plus inégalitaire de l'OCDE.

Si, plus qu'ailleurs et que par le passé, les origines sociales pèsent sur la réussite scolaire en France, il faut aussi considérer que le système français est encore plus discriminant pour les enfants issus de l'immigration, «deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté », comme le rapporte l'enquête PISA. Quand des pays comme l'Allemagne ou l'Italie ont su améliorer l'équité de leur système éducatif, le France n'y est pas parvenue : notre école peine à faire progresser les élèves issus de milieux sociaux défavorisés, à tel point que l'OCDE les considère inaptes « à poursuivre des études et à participer de manière efficace et productive à la vie de la société ». Ce constat implacable, sûrement exagéré, a poussé le premier gouvernement Hollande, sous la houlette de son Ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, à lancer une politique de refondation de l'école, politique axée sur plusieurs réformes : rythmes scolaires, formation des enseignants, programmes

... Confondant vitesse et précipitation, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a montré ses limites rapidement. Du fait d'un manque de concertation, elle s'est heurtée à un grand nombre de résistances notamment liées aux transferts de charges aux communes qui, en fonction de leurs ressources financières respectives, délivreront un service public de qualité inégale.

En France, l'administration et l'enseignement doivent être réorganisés pour retrouver le chemin de l'efficacité éducative, et pour être bénéfiques à tous les élèves, sans exception. Or, 140 000 jeunes en moyenne sortent du système scolaire sans diplôme chaque année, chiffre qui constitue à lui seul une alerte quant au dysfonctionnement de notre institution. Si le diagnostic a été posé depuis longtemps, et les leviers d'amélioration pour la plupart identifiés, il convient de les activer, en même temps, pour assurer la cohérence globale du changement à insuffler. A cet égard, je propose de nous inspirer du système finlandais, l'un des mieux notés en termes de performance éducative, système qui s'organise autour de quelques idées directrices : l'autonomie accrue des établissements scolaires pour développer un projet pédagogique adapté au public d'élèves adressé, l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants, la concentration des moyens humains dans les écoles les plus défavorisées. Pour ce dernier point, il s'agit notamment de revoir la politique d'éducation prioritaire dont on sait qu'elle n'aboutit pas toujours à donner plus à ceux qui ont moins. Enfin, des dispositions complémentaires doivent être prises : s'assurer de la convergence des cours, donner un pouvoir hiérarchique au chef d'établissement, privilégier la validation des acquis à la note sanction...

Comment donner plus d'autonomie aux écoles ?

1. En renforçant les prérogatives du directeur d'école

Les directeurs d'écoles doivent avoir la latitude hiérarchique et opérationnelle nécessaire et suffisante pour que leurs initiatives aient un maximum de résultats.

Pour déployer le projet d'école, le chef d'établissement doit avoir les prérogatives qui lui permettent de piloter la mise en œuvre de ce projet. Or, il n'existe, aujourd'hui, aucun lien hiérarchique entre le directeur et ses enseignants. Sa fonction consiste, pour l'essentiel, à organiser, coordonner, animer la vie de son école, mais, statutairement, il est l'égal de ses professeurs. Dans cette configuration, il ne peut être parfaitement garant de la cohérence éducative et, à fortiori, de la mise en œuvre du projet. Pour qu'une école puisse se tenir à la ligne d'intervention qu'elle s'est fixée, il est essentiel que le directeur en soit véritablement un, et que les enseignants soient sous sa responsabilité hiérarchique directe, et non sous celle des inspecteurs d'académie. Pour poursuivre dans cette logique, le directeur devrait pouvoir recruter des enseignants, tous profils confondus, qui correspondent au projet de son école, à la condition que ceux-ci restent 3 ans, à minima, pour assurer la stabilité des équipes et une continuité éducative. Cela permettrait d'atténuer les effets néfastes des nominations au barème qui aboutissent à mettre les professeurs les moins expérimentés en ZEP, avec le turnover qui en découle.

2. En accentuant la liberté pédagogique des enseignants

En s'attachant à améliorer continuellement la formation des enseignants, ceux-ci doivent, en contrepartie, disposer de plus de liberté pédagogique, et d'une meilleure rémunération.

Depuis la suppression de l'IUFM, l'université accueille la formation des professeurs. Dans ce nouveau cadre d'apprentissage, c'est bien la

science de la pédagogie qu'il y faut acquérir, au-delà de la connaissance d'une matière : là est la valeur ajoutée d'un enseignant, dans sa capacité à transmettre. C'est pourquoi l'attention doit être portée sur l'élévation du niveau de qualification des professeurs, à la fois dans leur maîtrise des sciences de l'éducation, et dans leur capacité à travailler en autonomie. A ce titre, la réintroduction, lors du cursus universitaire, de stages longs, dans différentes écoles, est primordial pour acquérir les méthodes de transmission des savoirs. Cette haute qualification, caractérisée par des compétences considérablement accrues, justifierait l'autonomie qui leur serait conférée pour planifier eux-mêmes les programmes, définir les objectifs et critères de réussite de leurs élèves, être à même de travailler avec des enfants à besoins éducatifs spéciaux. Cela signifierait moins de contrôle central, moins d'inspection nationale, moins de réglementations et de décrets ministériels. Il faudrait donc diminuer le corps administratif de l'Education Nationale pour réévaluer la rémunération des professeurs, ce qui, avec un niveau Master, serait légitime.

3. En ayant des programmes sur mesure pour mieux sensibiliser les élèves

Tout en veillant à la bonne transmission des savoirs fondamentaux, chaque école doit avoir la possibilité de décliner des programmes sur mesure en fonction de chaque profil de classe.

Tout comme les écoles finlandaises qui jouissent d'une très large autonomie par rapport à l'administration centrale, chaque établissement français pourrait mettre sur pied ses propres programmes, et les renouveler chaque année, si nécessaire. Cela conférerait une plus grande liberté pédagogique à l'équipe enseignante, tout en permettant une meilleure cohérence des enseignements au sein d'une même école. Pour ce qui est des savoirs fondamentaux, ils continueraient à être enseignés car ils constituent le socle minimum exigé par l'administration centrale. D'ailleurs, le projet d'école aurait pour objet d'assurer la bonne acquisition de ce socle minimum, tout en développant des contenus différenciés et adaptés aux élèves de l'école

concernée. Les professeurs disposant déjà de leur liberté pédagogique individuelle, il s'agirait ici d'aller plus loin avec la possibilité de monter des programmes sur mesure. Par exemple, il serait opportun, en ZEP, que les cours d'histoire mettent plus en lumière la contribution des populations d'origine immigrée : sans omettre les figures et événements emblématiques de l'Histoire de France, cela permettrait aux élèves de s'identifier au récit commun, d'une façon valorisante pour tous.

4. En ayant un meilleur encadrement et un meilleur suivi des élèves en difficulté

Quels que soient les moyens financiers dont disposent les établissements, les moyens humains sont les plus à même de résoudre les situations complexes rencontrées dans l'enceinte scolaire.

Plus un élève est en difficulté, plus il a besoin d'une écoute spécifique et d'un suivi personnalisé. Or, quand une classe comporte trop d'élèves qui ne sont pas au niveau, la mission de l'enseignant devient irréalisable. Cela est vrai en ZEP, mais aussi dans les établissements hors ZEP qui peuvent, eux aussi, être confrontés à des situations difficiles. Il convient donc de baisser le nombre d'élèves par classe ou, de façon plus générale, d'améliorer le niveau d'encadrement : cela doit être prévu dans le projet d'école. Pour y parvenir, il y a tout d'abord urgence à rétablir les RASED dans chaque école classée ZEP. En s'occupant des élèves en grande difficulté, les maîtres E, G, et le psychologue jouent un rôle important : ils permettent de faire progresser les enfants les plus fragiles et, dans un même temps, de décharger les professeurs des cas les plus sensibles, ce qui bénéficie au reste de la classe. Ensuite, il conviendrait d'affecter plus de maîtres que de classes : avec un maître surnuméraire par école, on sort du schéma traditionnel du maître unique face à ses élèves pour aller vers de la co-intervention, ou de la prise en charge par demi-groupes. Enfin, la baisse des effectifs ZEP peut s'obtenir en augmentant les effectifs hors ZEP dans les mêmes proportions, en veillant à ce que le niveau des classes hors ZEP n'en soit pas affecté. En cela, le busing peut être proposé aux villes volontaires.

5. En soutenant l'action des enseignants par un bon dispositif extrascolaire

En ZEP, la capacité à intervenir sur le contexte extrascolaire des élèves est capitale : en positionnant des acteurs spécialisés, les enseignants seront mieux à même de réaliser leur mission.

Les ZEP impliquent de faire face à un grand nombre de difficultés : discipline, faible niveau des élèves, peu de motivation pour le travail scolaire. Aussi, le niveau hétérogène des élèves génère des tensions pour ne sacrifier ni les bons ni ceux en difficulté. Ces préoccupations prennent du temps, de l'énergie, et sont très souvent nourries par un environnement extrascolaire complexe. Or, la capacité des enseignants à intervenir sur cette dimension de la vie des élèves est limitée, à plusieurs titres. Tout d'abord parce qu'ils souhaitent assurer leur mission principale, celle de la transmission des connaissances. Ensuite parce que la posture de travailleur social est rejetée par eux : hors du champ de la transmission des savoirs, les évolutions sont mal acceptées car les limites sont mal marquées. Ainsi, pour que les enseignants puissent travailler dans de bonnes conditions, il y a nécessité à ce que des acteurs spécialisés soient positionnés sur les enjeux extrascolaires. Pour cela, les Mairies devraient allouer plus de budget aux structures de prise en charge des élèves en difficulté, aux associations qui, par exemple, interviennent sur l'alphabétisation des parents, l'aide aux devoirs... Cela ferait partie du projet d'école, en coordination avec les services municipaux.

6. En adaptant l'école à la modernité

Le numérique, les langues ainsi que le développement des individus constituent de réels marqueurs de notre société actuelle : les projets d'école doivent prendre en compte ces facteurs.

Cela est acté mais l'école française doit s'ouvrir plus largement au numérique, au numérique comme outil de transmission des savoirs et au numérique comme contenu d'enseignement avec

son économie propre, ses avantages et inconvénients, ses aspects techniques (développement informatique). Aussi, l'acquisition parfaite d'une langue étrangère, notamment de l'anglais, est incontournable. Or, cet apprentissage constitue une lacune endémique de notre système scolaire : outre une pédagogie plus axée sur la pratique, il serait bon de dispenser des cours dès le plus jeune âge, quand les enfants ont la plus forte capacité d'assimilation. Quant au développement de l'élève, il ne doit pas être entravé par un recours prématuré et systématisé à l'évaluation. Sans écarter la nécessité de contrôler les acquis, il ne faut pas statuer trop tôt sur la valeur scolaire d'un élève, chacun ayant son propre rythme. Il s'agit plutôt de mettre l'enfant en confiance quant à ses capacités, notamment dans les petites classes. A cet égard, il serait intéressant qu'un professeur puisse suivre et organiser la progression de ses élèves sur tout un cycle (3 ans) : ainsi, il pourrait capitaliser sur sa connaissance des élèves et des parents, et éviter les répétitions d'apprentissages d'une année sur l'autre.

de l'enseignant : ils sont co-constructeurs du cours. Ils doivent, préalablement à chaque cours, collecter les informations, les apprendre, et effectuer les évaluations en ligne qui s'y rapportent. Ainsi, lors du temps de classe, et sur la base des résultats observés, le professeur peut jouer un rôle plus qualitatif en vérifiant la compréhension du sujet traité, en favorisant les échanges de points de vue, et en organisant des activités individualisées pour résoudre les difficultés.

7. En ayant la possibilité de tester l'approche pédagogique inversée

Beaucoup de contenus d'enseignement sont présents sur Internet : face à cette génération d'enfants 2.0, les professeurs sont dans l'obligation de reconsidérer leur approche éducative.

Internet a changé la donne éducative : pour rédiger un devoir, un élève peut aller sur le web, choisir des contenus appropriés, les copier-coller et finaliser le travail avec un effort de formalisation minimale. La facilité avec laquelle il est possible de se procurer les informations traduit un changement fondamental dans la façon dont sont sollicitées les capacités intellectuelles de l'élève : l'accent est désormais mis sur son aptitude à brasser, analyser et synthétiser un grand nombre de connaissances. En conséquence, l'approche éducative doit évoluer et, en la matière, la pédagogie inversée constitue un mode d'apprentissage qu'il serait pertinent de déployer, notamment au collège. Selon cette méthode, les élèves ne sont plus consommateurs plus ou moins passifs du savoir

« Il n'est rien au monde
d'aussi puissant qu'une idée
dont l'heure est venue. »

Victor HUGO